

COMPTE RENDU DU 14 OCTOBRE 2015

Présents : 11

excusés : 2 dont 1 avec pouvoir donné

Ordre du jour :

1. Les contrats de maîtrise d'œuvre sont acceptés pour le local de la Grand Croix et pour le local de la chasse. les subventions sont demandées pour financer ces travaux.
2. Le curage de deux lagunes sur trois peut se faire cette année, la dernière sera reprise au printemps prochain en période d'autorisation d'épandage. Le montant des travaux s'élève à 23 051.00 € au minimum.
3. Pour la route de Meys, les enfouissements de réseaux secs sont en cours et la dissociation des réseaux sera préalable aux travaux de voirie et de trottoirs. Le département participera pour la bande de roulement abîmée dans le carrefour.
4. L'OPAC s'était engagé à la dissociation des réseaux EU et EP et a pu programmer les travaux pour début 2016.
5. La déviation du chemin de la Protière est réalisée, il reste le marquage et la pose de la signalisation spécifique. Les amendes de police financent à hauteur de 8845 €. La Communauté de communes a engagé les travaux sur le reste du tronçon.
6. Suite à la création du CIAS, par précautions, la commune demande au CCAS de lui céder le terrain de Rampôt pour s'assurer de la maîtrise des lieux au profit de l'action sociale qui impacte ce terrain reçu en donation.
7. La consultation du City Park est conditionnée à cette acquisition. Une subvention sénatoriale de 15 000 € vient d'être accordée.
8. Pour les demandes de divers particuliers qui désirent que la commune se porte acquéreur de leurs terrains, il est fait la réponse suivante :
 - a. L'achat des parcelles soumises à des réserves au PLU sont envisagées pour que la commune dispose des moyens pour les ouvrages obligatoires de gestions des eaux pluviales ou usées ou en prévision de besoin d'unité de déphosphatages.
 - b. Pour les terrains à bâtir, les réserves sont liées à l'ouverture des zones à la construction, la commune n'interviendra pas tant que les lotissements ne sont pas accordés.
 - c. L'emprise de voirie sur la propriété des consorts FAURE peut se finaliser par acte notarié.
9. Approbation de l'avenant pour les travaux du cimetière :

Les plus-values du lot 1 VRD paysagisme s'élèvent à 13 339.10 €HT soit 13.67 % de plus que le marché initial. Les autres lots restent dans leur enveloppe initiale.

 - a. La commémoration de l'armistice du 11 novembre se fera exceptionnellement devant les tombes des morts pour la France rénovées à l'entrée du cimetière.
 - b. Diverses adaptations se feront pour la préservation des ouvrages, notamment pour la canalisation des eaux usées.

10. Avec la rationalisation des modes de gestion dans les communes, la nouvelle façon d'évaluer le personnel se met en place dès cette fin d'année.
11. Consultations :
 - a. Pour le panneau lumineux informatif, la société PRISMAFLEX , en raison de sa haute technicité est retenue pour un ouvrage d'un montant de 15 405 €HT. La maintenance sur site est offerte par la société.
 - b. Pour la maintenance du chauffage, les réponses sont analysées et les interventions devront avoir lieu avant cette fin d'année.
 - c. Pour Marangoutte, l'entreprise TP LACASSAGNE est retenue pour 8 032.50 €HT.
12. Différentes communes demandent leur retrait du SYDER pour adhérer au SYGERLY.
13. Le SIMOLY veut s'assurer du soutien des communes pour le maintien du SIMOLY par la prise d'une délibération de soutien à cet objectif.
14. Pour le contrat "petite enfance", il faut renouveler la délégation de signatures au maire.
15. Pour les TAP, il est décidé que les associations qui font réaliser des supports d'animation lors des TAP prendront en charge les fournitures nécessaires.
16. Dans le cadre de sa délégation, le maire informe :
 - a. des modalités retenues pour les illuminations.
 - b. Le problème de gestion de déchets spécifiques aux manifestations est déjà pris en compte mais on ne peut admettre les comportements anormaux constatés. Des mesures sont envisagées pour remédier à ce désordre.
 - c. Les permanences et la tenue du bureau de vote pour les élections de fin d'année sont à mettre en place.
 - d. Les sacs poubelles seront distribués le jeudi 17 décembre en après-midi, le samedi 19 décembre et le samedi 16 janvier 2016 le matin.
 - e. L'achat de la voirie du Gros Caillou est finalisé. Les riverains seront conviés à une réunion.
17. Prochaines manifestations :
 - a. Armistice du 11 novembre 2015 : à 10 h 45 au cimetière de Haute-Rivoire avec la municipalité de Les Halles
 - b. Ste Barbe : le 28 novembre 2015 en salle Pierre Delage
 - c. Noël du personnel : le 22 décembre à 18 h en mairie
 - d. Vœux du Maire : samedi 9 janvier à 18 h 30 au complexe sportif

La séance est levée à 23 h 15.

Secrétaire de séance : Christelle SEVE

Le Maire : Nicolas MURE